

PREFECTURE DU NORD

CABINET DU PREFET

Service Interministériel Régional
des Affaires Civiles et Economiques de
Défense et de la Protection Civile

LILLE, le

28 SEP. 1993

Affaire suivie par M. VERBECQ
Tél : 20.30.55.94
AV/ML

ARRETE PORTANT APPROBATION DU P.E.R.
INONDATIONS DE HAUTMONT

LE PREFET DE LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE
LA LEGION D'HONNEUR

Vu la loi n° 82.600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des catastrophes naturelles modifiée par la loi n° 87.565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la Sécurité Civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs ;

Vu le décret n° 93.351 du 15 mars 1993 relatif à l'élaboration des P.E.R. et abrogeant le décret n° 84.328 du 3 mai 1984 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de HAUTMONT du 20 décembre 1985 prise avant la prescription du P.E.R. ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 Novembre 1993 rendant public le Plan d'Exposition aux Risques Naturels de la commune de HAUTMONT et prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du projet ci-dessus visé ;

Vu les documents constatant l'accomplissement des formalités de publication et d'affichage de cette décision ;

Vu le procès-verbal de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 8 Janvier 1993 au 9 Février 1993 et l'avis du Commissaire-Enquêteur ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de HAUTMONT du 30 avril 1993 prise après publication du plan ;

Sur proposition du Chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

.../...

ARTICLE 6. : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- 1) au Maire de la commune de HAUTMONT
- 2) aux membres du groupe de travail chargé de l'instruction du dossier P.E.R.
- 3) au délégué aux risques majeurs
- 4) à M. le Secrétaire Général de la Préfecture
- 5) à M. le Sous-Préfet, Directeur de cabinet
- 6) à M. le Sous-Préfet d'AVESNES/HELPE
- 7) à M. le Chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile
- 8) à M. le Directeur Départemental de l'Equipement
- 9) à M. le Directeur Régional de l'Environnement.

Fait à LILLE, le 28 SEP. 1993



Mahdi HACENE

Pour ampliation
Le Directeur de Préfecture,
Chef du SIR. ACED. PC,

Michel PLASSON